



SOLEIL D'AZUR

L'IMMOBILIER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

HONORAIRES DE LOCATION TTC*

LOI ALUR (Zone Tendue) :

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC*

(Honoraires à la charge du mandant)

Ces honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur suivant le choix du vendeur lors de la signature du mandat de vente.

Prix de vente	Honoraires TTC à la charge du vendeur. (TVA 20%)
Jusqu'à 199 000€	Forfait 8 500 € TTC
De 200 000€ à 1 000 000€	4,5% TTC
Au delà de 1 000 000€	4% TTC

Vente Terrain : 6% TTC

Vente Garage, parking : 3 000€ TTC

Vente fonds de commerce et murs commerciaux : 10% TTC

Dans le cas d'une délégation de mandat, les honoraires appliquées seront ceux de l'agence détentrice du mandat.

PRESTATIONS DE CONCIERGERIE ET DE LOCATION SAISONNIERE :

* SUR DEVIS

Location d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	Honoraires TTC. (TVA 20%)
Entremise et négociation	OFFERT
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€ par m ² habitable à la charge du bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€ par m ² habitable à la charge du locataire
Etat des lieux	3€ par m ² habitable à la charge du bailleur
Etat des lieux	3€ par m ² habitable à la charge du locataire
Bail mobilité professionnelle	10% TTC des loyers mensuels cumulés hors charge ⁽¹⁾
BAIL COMMERCIAL	10% TTC sur le loyer de la première année. A la charge du locataire uniquement

(1) exple : 500€ par mois pendant 3 mois, 1500€ x 10% soit 150€ d'honoraires

REDACTION D'ACTES :

- * Rédaction de bail commercial ou renouvellement : 450€ TTC
- * Avis de valeur appartement : 150€ TTC
- * Avis de valeur maison ou terrain : 200€ TTC

Estimation gratuite pour la mise en vente du bien dans les 3 mois suivants l'estimation.

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

